

WARNER, Daniel. *An Ethic of Responsibility in International Relations*. Boulder, Col., Lynne Rienner Publishers, 1991, 163 p.

Liisa Coulombe

Volume 23, numéro 4, 1992

Le droit international humanitaire (droit international des conflits armés)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703096ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703096ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Coulombe, L. (1992). Compte rendu de [WARNER, Daniel. *An Ethic of Responsibility in International Relations*. Boulder, Col., Lynne Rienner Publishers, 1991, 163 p.] *Études internationales*, 23(4), 889-891.
<https://doi.org/10.7202/703096ar>

Si sa description des ré-alignements géopolitiques paraît vraisemblable et tout à fait plausible, il n'en demeure pas moins qu'elle se fonde sur une vision simpliste de la géopolitique. Car il ne s'agit pas de voir dans les espaces géographiques des oppositions mystiques en octroyant à des puissances dites maritimes des propriétés supérieures à celles des puissances dites terrestres, mais d'examiner comment les communautés organisent politiquement leur environnement physique, pourquoi des nouvelles formes de pouvoir y apparaissent et la manière dont ces dernières se rapportent à d'autres pouvoirs situés dans des habitats différents.

Par ailleurs, ses idées sur 1968 ne nous ont pas impressionné. Dire qu'elle représente une année révolutionnaire c'est la glorifier indûment. Peut-être faudrait-il lire cette assertion comme la nostalgie d'une époque où les mouvements anti-systémiques parvenaient à exercer une influence ponctuelle mais éphémère sur la scène politique occidentale. Du reste, il y a problème quant à l'analyse concernant ces mouvements anti-systémiques. En effet, on ne sait vraiment si Wallerstein discute de courants et de tendances objectifs ou de mouvements conscients extériorisant une volonté déterminée. En fait, il demeure indécis sur cette question en reproduisant l'indécision de ces mouvements mêmes toujours sceptiques à l'égard de l'idée de se munir d'une organisation formelle qui pourrait les tenter de saisir le pouvoir d'État et sombrer ainsi dans un bureaucratisme incurable.

Il ne sera pas surprenant de voir cet ouvrage prolonger les débats que les deux précédents recueils de Wallerstein ont suscités parmi les chercheurs de plusieurs disciplines des sciences sociales. Certains s'efforceront de minimiser les idées directrices, très fécondes, de Wallerstein. D'autres les considéreront comme l'oracle rendu par un grand maître en cette fin de siècle ou, si nous nous fions à Wallerstein, de cycle de 500 ans. Mais le caractère original et controversé de ses travaux ne devrait pas nous dissuader d'examiner attentivement un ouvrage bouillonnant d'hypothèses et d'heuristiques très utiles.

Onnig BEYLERIAN

*Département de science politique
Université du Québec à Montréal*

WARNER, Daniel. *An Ethic of Responsibility in International Relations*. Boulder, Col., Lynne Rienner Publishers, 1991, 163 p.

Cette plaquette de Daniel Warner traite d'une dimension souvent insaisissable des Relations internationales, l'éthique ou la moralité liée à la responsabilité individuelle et collective. Extraite de sa thèse de doctorat, elle présente une analyse nuancée du sujet mais regrettamment décousue, par endroits.

L'auteur s'emploie tout au long à montrer le bien-fondé, voire l'impératif d'une éthique de la responsabilité en Relations internationales qui ne soit pas séparée de son objet au profit des sujets ou agents. L'éthique ou la moralité figure comme variable indé-

pendante, faisant des Relations internationales une variable dépendante (p. 3).

Warner cherche plus précisément à réfuter une définition d'une éthique de la responsabilité à double volet articulée par Weber, composée d'une éthique de finalité étroite (*ethic of ultimate ends*) présente chez un leader charismatique et d'une éthique de la responsabilité plus large (*ethic of responsibility*). Les postulats individualistes d'une perspective wébérienne associée au courant «réaliste» ne suffiraient pas à appréhender les tenants et les aboutissants des foyers de responsabilité en Relations internationales.

La réflexion procède en trois temps selon une logique séquentielle. Les conséquences d'actes posés par des agents servent de point de départ, ce qui permet ensuite de se pencher sur les moyens employés afin d'établir les paramètres de responsabilité (p. 16). Warner nous invite ainsi à décoder les postulats collectivistes de son approche post-moderne : «*I maintain that it is crucial to show that the atomistic individualism of the Robinson Crusoe approach precludes the something, as well as fudging the someone.*» (p. 22)

Le premier de quatre chapitres de longueur sensiblement égale soulève le problème de l'alignement des moyens et des fins qui relèverait d'une notion éthique de la responsabilité. Celle-ci impliquerait tout à la fois les individus, les États et une collectivité morale mondiale dont les frontières demeurent encore floues.

La démarche empruntée à la méthode juridique se soustrait pourtant

volontairement aux exemples factuels qui, autrement, seraient associés aux exigences de la procédure légale. Le deuxième chapitre présente, avec cet outillage, une problématique du manque ou de l'absence de légitimité (*illicitness*) conférée à un acte dans un cadre sociétal et institutionnel que l'auteur se garde cependant de définir clairement.

Le troisième chapitre soulève ensuite le complexe processus de l'attribution de la responsabilité, au sens large, et plus spécifiquement de l'imputabilité propre aux individus et aux collectivités. Warner se base notamment sur la distinction utile que Falk établit entre les modèles de «l'inculpation» (*indiction*) d'un individu au sens criminel et celui de la «responsabilité collective» (*community obligation*) qui repose sur les agents institutionnels et gouvernementaux (p. 65). À terme, ces deux formes de responsabilité s'appliqueraient à l'humanité entière.

Dans le quatrième et dernier chapitre, Warner pose le problème incontournable des sanctions, qui relèvent de l'attribution de la responsabilité, par rapport aux exigences d'une retenue volontaire (*internal voluntarism*). Il lance alors un appel au «dialogue» sur la «localisation» temporelle et spatiale de la notion de communauté (p. 114).

Par contraste avec le niveau d'abstraction du livre dans son ensemble, Warner se permet de terminer sur une note engagée : «*I have tried to show that responsibility as responsiveness means piercing the veil of the state and piercing the hermetic seal around its borders ... until an equili-*

brium – homeostatis – is achieved». Une application de cette logique au domaine des mouvements migratoires, comme le suggère l'auteur, viendrait s'ajouter à un courant de réflexion – avant tout philosophique – qui s'oppose vigoureusement au cloisonnement observé dans les espaces nantis de la planète.

En définitive, le lecteur trouvera des jalons de réflexions stimulants à travers l'aridité de cet ouvrage destiné avant tout aux initiés.

Liisa COULOMBE

*Department of International Relations
Australian National University, Canberra*

DROIT INTERNATIONAL

BOKOR-SZEGÖ, Hanna (Ed.). *Questions of International Law: Hungarian Perspectives*. Budapest, Akadémiai Kiadó, Vol. 5, 1991, 235 p.

Le cinquième volume d'études de droit international réalisé par des spécialistes hongrois, qui sont membres de la branche hongroise de l'International Law Association, contient onze articles tout à fait dignes d'intérêt. L'ouvrage, qui est dédié au professeur hongrois Endre Ustor, n'a peut-être pas de fil directeur, mais on constate que les thèmes retenus sont d'actualité et permettent ainsi de cerner les grandes tendances du droit international contemporain.

Le professeur László Bodnár (de l'Université József Attila de Szeged) analyse les pouvoirs des tribunaux nationaux pour l'application des règles de droit international (pp. 1-18).

Cette étude recense les différents cas de figures, cite de nombreux exemples empruntés à divers pays, et se réfère à la mise en œuvre d'un certain nombre de conventions internationales dans le domaine du droit pénal international comme du droit de la mer ou du droit aérien. Le droit judiciaire international est également le thème abordé par le professeur Vanda Lamm (de l'Université de Miskolc), qui réfléchit sur la question de la résiliation ou de la modification des déclarations portant sur la clause facultative d'acceptation de la compétence obligatoire de la Cour Internationale de Justice (pp. 93-121). L'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci sert de référence récente.

Un autre thème est celui des droits de l'Homme. Le professeur Hanna Bokor-Szegö (de l'Université d'Économie de Budapest) s'intéresse à la classification des droits de l'Homme (pp. 19-44), en envisageant tout spécialement la nature de ces droits au regard de la transposition des normes de droit international dans le droit national des États (on note ainsi une référence précise – p. 43 – au *jus cogens*). M. Viktor Mavi (chercheur à l'Institut des sciences juridiques et administratives de l'Académie des Sciences) évoque, quant à lui, la «troisième génération» des droits de l'Homme, et parle des «défis de la théorie des droits de l'Homme» (pp. 123-140). Pour lui, la première génération est celle des droits «négatifs» (qui se sont affirmés contre l'État), la deuxième génération a réuni des droits «positifs» (qui ont été reconnus grâce à l'État ... socialiste), alors que la troisième génération